

ARRETE n°2024-947

DIRECTION ENFANCE FAMILLE ET PARENTALITÉ

Arrêté portant modification des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption

Date : **30 AVR. 2024**

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L225-2 et R225-9 et suivants ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;

Vu l'arrêté n°2023-0575 du 2 juin 2023 relatif à la nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort ;

Considérant la nécessité d'arrêter la composition des la commission d'agrément en vue d'adoption au regard des dispositions légales qui lui sont applicables ;

Arrête :

Article 1

L'arrêté n°2023-0575 du 2 juin 2023 relatif à la nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption est abrogé.

Article 2

La commission d'agrément en vue d'adoption est composée de la façon suivante :

1. Trois personnes appartenant au service d'aide sociale à l'enfance.

- **Mme Nathalie DELAITRE-ZIMMERMANN, Directrice adjointe de l'enfance, de la famille et de la parentalité en tant que Présidente de la commission ;**
Mme Julie GAUTHIER (suppléante), Directrice de l'enfance, de la famille et de la parentalité en tant que Vice-présidente de la commission ;
- **Mme Carole JEMEI, Responsable adjointe de l'espace des solidarités départementales Belfort Ouest ;**
Mme Clara TALON (suppléante), Responsable adjointe de l'espace des solidarités départementales Sud Territoire ;
- **Mme Élodie MORASCHETTI, éducatrice spécialisée en charge de l'évolution du statut de l'enfant et de l'adoption au sein de la mission adoption ;**
Mme Céline BAU (suppléante), Responsable adjointe du service éducatif en milieu ouvert.

2. Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État.

- **Mme Maryline DARMET, Enfance et Familles d'Adoption, proposée par l'UDAF ;**
- **Mme Hélène MARANGONE BOYER, en qualité de représentante des anciens pupilles de l'État dans le département.**

3. Une personne qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance.

- **M. François Bègue, psychologue ;**

Article 3

Les membres de la commission, dont le président et la vice-présidente, sont nommés pour une période de six ans.

En conséquence, la durée des mandats des membres de la Commission d'agrément est la suivante :

Nom des membres	Nomination	Fin du mandat
Nathalie DELAITRE-ZIMMERMANN	1er février 2021	31 janvier 2027
Julie GAUTHIER	16 mars 2020	15 mars 2026
Carole JEMEI	1 ^{er} septembre 2019	31 août 2025
Clara TALON	2 avril 2024	1 ^{er} avril 2030
Élodie MORASCHETTI	26 avril 2022	25 avril 2028
Céline BAU	2 avril 2024	1er avril 2030
Maryline DARMET	29 octobre 2019	28 octobre 2025
Hélène MARANGONE BOYER	1er juin 2023	31 mai 2029
François BEGUE	26 avril 2022	25 avril 2028

Article 4

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'agrément sont tenus au secret professionnel sous les peines et dans les conditions prévues par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Ils ne participent pas aux délibérations concernant la demande de personnes à l'égard desquelles ils ont un lien personnel.

Article 5

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- publié sur le site institutionnel du Département.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Transmission en Préfecture le **30 AVR. 2024**

Le Président du Conseil départemental,
Florian Bouquet

